

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 7 juillet 2026

Le sept juillet deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juillet deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
absents : 01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : Mme FRELAUT

Absents qui ont donné pouvoir : Mme FRELAUT pouvoir à M HAMEL

Secrétaire de séance : M CHAUVIN Eric

**N°2026067 - Objet : Versement d'une indemnité de 100 € aux bénévoles participant aux portages
de repas**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins constatés en matière de portage de repas à domicile,
Vu l'engagement régulier des bénévoles dans ce service à la population,

Considérant l'importance de reconnaître et de soutenir l'implication des bénévoles participant aux tournées de portage de repas,

Considérant qu'il est proposé de verser une indemnité forfaitaire de 100 € aux bénévoles, en reconnaissance de leur investissement personnel,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer une indemnité forfaitaire de 100 € aux bénévoles ayant participé activement aux tournées de portage de repas sur l'année 2026

Article 2 : Ce versement est destiné à couvrir une partie des frais engagés (carburant, usure du véhicule, etc.) et à reconnaître l'implication personnelle des bénévoles.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune chapitre 011 article 6288

Article 4 : La liste des bénévoles sera annexée à la présente délibération

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- ☐ Pour : 15
- ☐ Contre : 0
- ☐ Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
CHAUVIN Eric**

**Fait et délibéré le 7 juillet 2026
Pour extrait conforme,
Claude HAMEL Maire**

Accusé de réception en préfecture
153-20260707-DCM2026067-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

